



16ème legislature

Question N° : 2465	De M. Bertrand Petit (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Situation financière des militaires et des pensionnaires de la marine nationale.	Analyse > Situation financière des militaires et des pensionnaires de la marine nationale..
Question publiée au JO le : 25/10/2022 Question retirée le : 06/12/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Petit alerte M. le ministre des armées sur la perte de pouvoir d'achat et la reconnaissance de la Nation des officiers de la marine nationale en exercice et en retraite. Les métiers au sein de la marine nationale demandent aux militaires beaucoup de sacrifices, notamment familiaux, afin de préserver la sécurité des intérêts du pays. Il est important de constater à cet égard qu'en 30 ans, ces militaires ont perdu près de 40,8 % de leur pouvoir d'achat. Pour les militaires retraités, la perte est estimée entre 11,6 % et 13,5 % sur les 11 dernières années. Aujourd'hui, beaucoup de ces militaires débutent leur carrière avec moins que le SMIC ; une indemnité compensatrice leur est donc versée mais n'est pas prise en compte lors du calcul de la retraite, comme le prévoit le régime des fonctionnaires. Au même titre, pour avoir respiré des fibres d'amiantes en vase clos, les officiers marinières ne peuvent prétendre à une retraite anticipée lors de leur seconde carrière, contrairement au personnel civil des armées. De plus, ils sont des milliers à avoir participé aux essais nucléaires dans le Sahara et dans le Pacifique. Ces essais ne peuvent cependant pas être assimilés comme un conflit direct pour pouvoir bénéficier du titre de reconnaissance de la Nation, alors qu'ils étaient de nature à exposer les personnels à des risques physiques. Aussi, nombre de vétérans sont décédés prématurément du seul fait des conséquences de ces essais nucléaires. Il lui demande donc les dispositifs qu'il compte actionner pour garantir aux officiers marinières un salaire et une retraite à hauteur de leur dévouement et s'il envisage d'octroyer aux militaires en activité ou en retraite le titre de reconnaissance de la Nation au vu de leurs engagements, qui peuvent aller jusqu'au sacrifice de leur vie.